

Conflit de séparation des tâches — ETI-01

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Règle SoD-04 v3, deux chemins d'héritage, trois issues · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. Groupe, filiales, comptes, applications et personnes inventés — sur ce sujet, les personnes dont les accès sont discutés le sont aussi. **Aucune écriture n'est faite dans un système réel. Un conflit de séparation des tâches n'est pas une faute de la personne concernée** : c'est un état du système de droits.

Le cumul relevé

Droit	Ce qu'il permet	Origine	Posé le
Création de fournisseur	Créer une fiche fournisseur et ses coordonnées bancaires	Attribution directe	08/06/2021
Mise en paiement	Libérer un règlement au profit d'un fournisseur	Hérité du groupe Compta-Sites, membre de Finance-Étendue	14/02/2023

La règle appliquée, et sa version

Élément	Valeur
Règle	SoD-04 — création de tiers et libération de paiement
Version	3 , adoptée le 12/01/2026 par le contrôle interne du groupe
Contrôle compensatoire déclaré	Aucun
Exception en cours	Aucune
Statut rendu	Exception ouverte — priorité 1

Le chemin d'héritage, tel qu'il se lit

Personne → groupe Compta-Sites → groupe Finance-Étendue → rôle Règlement fournisseurs → droit « mise en paiement ». Le second droit n'a jamais été attribué à cette personne : **il lui est venu par une imbrication de groupes.** C'est la raison pour laquelle il n'apparaît sur aucune demande d'accès, et pourquoi la revue 2025, faite au tableur, ne l'a pas vu.

Ce que ce cumul rend possible, en une phrase

Créer un fournisseur, y porter des coordonnées bancaires, et libérer un règlement à son profit — **sans qu'aucun tiers n'intervienne.** L'existence de ce cumul ne prouve rien sur ce qui s'est passé ; **elle prouve que rien ne s'y oppose.**

Ce qui a été vérifié avant de remonter le cas

Vérification	Résultat
Autres porteurs du même cumul sur le périmètre	1 seul — ce cas
Fournisseurs créés par cette personne sur 12 mois	11
Règlements libérés par elle vers ces fournisseurs	0

Vérification	Résultat
Lecture	Le cumul est ouvert, il n'a pas été employé sur la période observée

Décision attendue : Directeur administratif et financier du groupe

Écritures externes : 0

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.